

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4329

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Place Lazare Goujon - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet global d'aménagement de la place Lazare Goujon à Villeurbanne, le conseil de Communauté du 13 décembre 2004 a approuvé le projet présenté.

L'opération a fait l'objet successivement de quatre individualisations d'autorisation de programme :

- la première, d'un montant de 200 000 €, pour le financement des études préalables et la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC), par délibération du Conseil n° 2002-0600 en date du 10 juin 2002,
- la deuxième, d'un montant de 492 513 €, correspondant au montant du marché de maîtrise d'œuvre, par délibération du Conseil n° 2003-1457 en date du 20 octobre 2003,
- la troisième, d'un montant de 4 198 487 €, afin de financer les travaux, un avenant lié au marché de maîtrise d'œuvre et les frais liés à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage, par délibération du Conseil n° 2004-2320 en date du 13 décembre 2004,
- la quatrième, d'un montant de 200 000 €, afin de financer une part des travaux redéfinis à la suite d'un appel d'offres déclaré sans suite pour deux lots sur les sept lots soumis à la concurrence, par délibération du Conseil n° 2005-2812 en date du 11 juillet 2005.

Aujourd'hui, la phase réalisation de l'aménagement s'achève dans les délais contractuels et le pré-bilan financier de l'opération fait apparaître la nécessité de mettre en place une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 220 000 € pour les motifs suivants :

- l'opération s'est étirée dans le temps, avec un démarrage des travaux décalé d'une année pour cause de retard dans la livraison de la dalle du parking, alors que les marchés étaient déjà signés, ce qui entraînera des révisions de prix supérieures aux prévisions, pour un montant estimé à 170 000 €,
- la découverte d'un mauvais positionnement du réseau de chauffage urbain, avec l'obligation de reprendre deux chambres enterrées non repérées sur les plans de récolement, pour un coût prévisionnel de travaux d'un montant de 50 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 25 juin 2007 et du Bureau le 2 juillet 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réévaluation du coût global de l'opération d'aménagement de la place Lazare Goujon à Villeurbanne à hauteur de 5 261 000 € en dépenses.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 398 - Villeurbanne : aménagement de la place Lazare Goujon, est complétée pour un montant de 220 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,